



## ACCUEIL DE LOISIRS Brezolles



### INSCRIPTION Vacances de Printemps 2025

Je soussigné(e) : .....

Demeurant à : .....

Désire inscrire l'enfant : .....

Maternel :

Elémentaire :

Cocher les semaines retenues – **Journée avec repas**  
(Forfait à la semaine – 5 jours)

Semaine du 07/04 au 11/04 à : ..... €

Semaine du 14/04 au 18/04 à : ..... €

**Montant du séjour** ..... €

Remise (3<sup>e</sup> enfant et plus) : ..... €

**Montant après remise** ..... €



POUR TOUTE INSCRIPTION EFFECTUÉE SUR CETTE FICHE, LE MONTANT SERA DU EN TOTALITÉ (que l'enfant ait été présent ou non, sauf en cas d'absence pour maladie ; dans ce cas, remboursement ou avoir sur présentation d'un certificat médical sous 15 jours).

**Je m'engage, après avoir pris connaissance des conditions générales d'inscription, à respecter et à faire respecter par mon enfant le règlement en vigueur dans l'Accueil** (visible sur place ou sur le site internet : [www.lespep28.org](http://www.lespep28.org))

SIGNATURE OBLIGATOIRE D'UN TITULAIRE DE L'AUTORITE PARENTALE, PRÉCÉDÉE DE LA MENTION "LU ET APPROUVÉ")

Fait à : ..... Le : .....

La fiche d'inscription est à remettre à la secrétaire du pôle, accompagnée de la fiche de renseignements (si nouvelle inscription) et de votre règlement sur les dates de permanence suivantes :

**Du 05 Mars au 30 Mars 2025 (En ligne)**  
**Mercredi 08 Mars 2025 de 7h30 à 12h30 et 13h30 à 18h30**  
**(A l'ALSH de Brezolles)**  
**(Sous réserve de places disponibles)**



## ACCUEIL DE LOISIRS Brezolles



### INSCRIPTION Vacances de Printemps 2025

Je soussigné(e) : .....

Demeurant à : .....

Désire inscrire l'enfant : .....

Maternel :

Elémentaire :

Cocher les semaines retenues – **Journée avec repas**  
(Forfait à la semaine – 5 jours)

Semaine du 07/04 au 11/04 à : ..... €

Semaine du 14/04 au 18/04 à : ..... €

**Montant du séjour** ..... €

Remise (3<sup>e</sup> enfant et plus) : ..... €

**Montant après remise** ..... €



POUR TOUTE INSCRIPTION EFFECTUÉE SUR CETTE FICHE, LE MONTANT SERA DU EN TOTALITÉ (que l'enfant ait été présent ou non, sauf en cas d'absence pour maladie ; dans ce cas, remboursement ou avoir sur présentation d'un certificat médical sous 15 jours).

**Je m'engage, après avoir pris connaissance des conditions générales d'inscription, à respecter et à faire respecter par mon enfant le règlement en vigueur dans l'Accueil** (visible sur place ou sur le site internet : [www.lespep28.org](http://www.lespep28.org))

SIGNATURE OBLIGATOIRE D'UN TITULAIRE DE L'AUTORITE PARENTALE, PRÉCÉDÉE DE LA MENTION "LU ET APPROUVÉ")

Fait à : ..... Le : .....

La fiche d'inscription est à remettre à la secrétaire du pôle, accompagnée de la fiche de renseignements (si nouvelle inscription) et de votre règlement sur les dates de permanence suivantes :

**Du 05 Mars au 30 Mars 2025 (En ligne)**  
**Mercredi 08 Mars 2025 de 7h30 à 12h30 et 13h30 à 18h30**  
**(A l'ALSH de Brezolles)**  
**(Sous réserve de places disponibles)**

## BAREME DE PARTICIPATION DES FAMILLES

Tarif à définir selon les revenus déclarés aux services de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF Partenaires). Merci d'effectuer le paiement aux PEP28 au moment de l'inscription. Pensez donc à mettre à jour votre dossier auprès des services de la CAF même si vous ne recevez pas de prestation.

**Permanence : Mercredi 05 Mars 2025 de 7h30 à 12h30 et de  
13h30 à 18h30  
(A l'ALSH de Brezolles)**

<b>VACANCES – Forfait à la semaine</b> Dans les tarifs sont inclus le repas et le goûter Remise de 10% à partir du 3ème enfant inscrit	
<b>Revenus</b>	<b>Forfait 5 jours</b>
<b>0 à 1 000€</b>	51.50 €
<b>1 001 à 1 500€</b>	56.55 €
<b>1 501 à 2 000€</b>	61.60 €
<b>2 001 à 2 500€</b>	67.70 €
<b>2 501 et +</b>	72.70 €
<b>Hors Communes</b>	138.40 €

### **ATTENTION !**

VOTRE TRANCHE DE TARIF NE PEUT ETRE CALCULE QUE PAR LE SECRETARIAT DES PEP 28. MERCI DE NOUS CONTACTER AVANT D'EMETTRE VOTRE REGLEMENT :

secretariat2@pep28.asso.fr  
02.18.56.80.49

## BAREME DE PARTICIPATION DES FAMILLES

Tarif à définir selon les revenus déclarés aux services de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF Partenaires). Merci d'effectuer le paiement aux PEP28 au moment de l'inscription. Pensez donc à mettre à jour votre dossier auprès des services de la CAF même si vous ne recevez pas de prestation.

**Permanence : Mercredi 05 Mars 2025 de 7h30 à 12h30 et de  
13h30 à 18h30  
(A l'ALSH de Brezolles)**

<b>VACANCES – Forfait à la semaine</b> Dans les tarifs sont inclus le repas et le goûter Remise de 10% à partir du 3ème enfant inscrit	
<b>Revenus</b>	<b>Forfait 5 jours</b>
<b>0 à 1 000€</b>	51.50 €
<b>1 001 à 1 500€</b>	56.55 €
<b>1 501 à 2 000€</b>	61.60 €
<b>2 001 à 2 500€</b>	67.70 €
<b>2 501 et +</b>	72.70 €
<b>Hors Communes</b>	138.40 €

### **ATTENTION !**

VOTRE TRANCHE DE TARIF NE PEUT ETRE CALCULE QUE PAR LE SECRETARIAT DES PEP 28. MERCI DE NOUS CONTACTER AVANT D'EMETTRE VOTRE REGLEMENT :

secretariat2@pep28.asso.fr  
02.18.56.80.49